



Ouverture de la réunion sur son déplacement ce matin avec E. Macron pour entre autres favoriser l'accès à la Fonction publique aux jeunes. Un CCFP sera dédié à l'étude des textes qui vont rendre possible l'ouverture de places en plus dans les différents concours.

Le secteur public doit prendre toute sa part pour limiter la propagation du virus et que nous puissions par les missions qui sont les nôtres accompagner les Français dans cette période d'effort renforcé.

Le recours au télétravail doit être la règle et il doit être renforcé partout où cela n'est pas encore la règle.

Le message est passé aux secrétaires généraux de tous les ministères sur l'importance d'avoir des règles de télétravail connues mais surtout appliquées. Tout en ayant une attention particulière pour les agents qui pourraient se sentir isolés du fait du télétravail. Nous avons proposé que les agents qui le demandent puissent revenir un jour par semaine sur leur lieu de travail.

La circulaire relative au renforcement du télétravail a été envoyée vendredi. La DGAFP a fait parvenir à l'ensemble des DRH des ministères :

Cette circulaire qui porte sur :

- Le renforcement du télétravail ;
- L'augmentation du nombre de jours télé-travaillés
- Un accompagnement renforcé des agents qui se sentent isolés.
- Les nouvelles modalités d'organisation du travail doivent passer par un dialogue social de proximité.
- Les réunions en présentiel doivent être proscrites ou en tout cas extrêmement limitées et à 6 personnes maximum.
- La FAQ est actualisée,
- Le KIT de la DITP et DGAFP est en ligne,
- Les outils numériques de la DINUM sont également en ligne.

Le 8 février, la DGCL l'a déclinée pour la territoriale. La DGOS le fera dès que tout sera mis en cohérence avec la spécificité et la dynamique de l'épidémie.

TELETRAVAIL :

Semaine du 01 au 05 Février : 1,5 M d'agents couverts par l'enquête. Sont hors enquête les forces de l'ordre, les enseignants, les effectifs de la PJJ et des établissements pénitentiaires.

44,4% des agents ont télé travaillé partiellement dans la semaine.

- 64 % des agents en Administration Centrale, dont 33% ont travaillé 4 ou 5 jours par semaine
- 40 % des agents en services déconcentrés, dont 12% ont travaillé 4 ou 5 jours par semaine

- 45 % des agents en établissements publics.

Activité stable sur le réseau interministériel.

Pour les services déconcentrés, il y a un ciblage où il n'y a pas ou trop peu de télétravail par rapport à la moyenne nationale. Ces chiffres ont été croisés avec la dynamique épidémique. Il ressort 15 départements par ordre de priorité sanitaire :

- Corrèze,
- Guadeloupe, Réunion et Mayotte,
- Pas de Calais,
- Charente Maritime,
- Lot et Garonne,
- L'Aveyron,
- Les Côtes d'Armor,
- L'Eure et Loire,
- L'Aube,
- L'Ille et Vilaine,
- Seine Maritime,
- Val d'Oise et Val de Marne.

Retour sur les questions de la dernière réunion :

- Circulaire relative à la reconnaissance de la COVID en maladie professionnelle : FPE, le 18 décembre, FPH le 1er février et FPT le 5 février.

Tous les textes vous ont été transmis et nous suivrons les travaux des commissions de réforme dans lesquelles vous siégez, au cas où les circulaires ne seraient pas appliquées.

- Les tests réalisés en milieu professionnel : Le ministère de la Santé a indiqué qu'étaient exonérés de franchise les agents des EHPAD.

- Problème de prise en charge des frais de repas dans une DDI : La DGAFP s'est mis en lien avec le ministère de l'Intérieur qui a confirmé qu'il y avait un problème mais qu'il était résolu.

- Agents contractuels dans une Bibliothèque Universitaire qui n'ont pas eu de rémunération durant les jours de fermeture : Le courrier a été transmis au MESR, ma vigilance est totale pour qu'une réponse adaptée soit apportée à cette situation.

- Les mesures renforcées pour les agents travaillant en présentiel : Il est précisé dans la circulaire que les règles sanitaires renforcées dans le cas de travail sur site doivent être strictement appliquées, en particulier pour la désinfection des postes, le respect des gestes barrières, l'organisation de la restauration collective et l'aménagement des horaires de travail.

../.. suite à télécharger

fichiers:



[Télécharger reunion_11_fev.pdf](#) (344.75 Ko)

Public: [Fonction publique](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)

- [version PDF](#)

Leave this field blank
